

MODALITES FINANCIERES OPAH RU SETE 2022 - 2027

PROPRIETAIRES BAILLEURS		ANAH				Sète agglomération méditerranéenne		conditions d'attribution
		plafond de travaux		taux de subvention	prime Habiter Mieux si gain énergétique 35%	prime de réduction du loyer	taux de subvention	
Travaux lourds	Travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé ind D > 0,55 inS ≥ 0,4	1 000€ HT/m2 (SHF)/logt limité à 80 m2	Loc 3	35%	1 500 €/logt 2 000 € si sortie de précarité énergétique	100€/m2 plafond logt ≤ 80 m2 de surface habitable, jusqu'au T4	35%	
			Loc 2				15%	
			Loc 1					
Travaux d'amélioration	Travaux pour la sécurité/salubrité de l'habitat 0,3 ≤ ind I < 0,4	750€ HT/m2(SHF) /logt limité à 80 m2	Loc 3	35%			35%	Engagement de conclure une convention Evaluation énergétique obligatoire Etiquette D en principe, E dans certaines situations.
			Loc 2	35%			15%	
			Loc 1					
	Travaux pour l'autonomie de la personne		Loc 3	35%			35%	
			Loc 2				15%	
			Loc 1					
	Travaux pour réhabiliter un logement moyennement dégradé 0,35 < ind D < 055		Loc 3	25%	1 500 €/logt 2 000 € si sortie de précarité énergétique		25%	
			Loc 2				10%	
			Loc 1					
	Travaux de lutte contre la précarité énergétique		Loc 3	25%			25%	
			Loc 2				10%	
			Loc 1					
	Travaux suite à une procédure RSD ou contrôle décence (si logt occupé)		Loc 3	25%			25%	
			Loc 2				10%	
			Loc 1					
Transformation d'usage	Loc 3	25%	1 500 €/logt 2 000 € si sortie de précarité énergétique		25%			
	Loc 2				10%			
	Loc 1							
Prime Intermédiation Locative		1 000 €/logt LTS/LCS (conventionnement avec ou sans travaux)						
Prime réservation public prioritaire		2 000 €/logement LTS/LCS						
Forfait meuble cuisine : 1 000 €								
Forfait meuble salle de bains : 1 000 €								

(**)Conditions d'attribution : En complément d'une subv. ANAH, amélioration de la performance énergétique d'au moins 35 %, accompagnement du ménage sauf cas particuliers, exclusivité obligé-référent